

**DÉCISION N°2019-472 DU 26 DECEMBRE 2019  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 modifiée du 30 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

**DÉCIDE****Article 1**

En l'absence de M. Louis-Marie GARD, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature

**Article 2**

La décision prendra effet du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020

La directrice générale,

  
Marie-Luce BOUSSETON